

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 20 octobre 2014 à 19h30
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine(excusé) JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude(excusé)	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève(excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy (excusé) LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 18/03/2014

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche 1.2 « Eco-construction d'une Maison de village à Ellemelle » : état d'avancement et désignation d'un représentant de la CLDR pour le jury

Madame Lardot rappelle que la convention-faisabilité pour ce projet a été signée en janvier 2014 par le Ministre de la Ruralité ; cette convention octroie à la commune une avance de 5 % pour les frais d'étude. Le cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet est en cours de finalisation ; il sera publié prochainement.

Madame Lardot informe les membres de la CLDR de la procédure d'attribution du marché :

- Les dossiers de demande de participation des différents auteurs de projet seront analysés par un jury
- Une visite de terrain sera organisée pour les candidats retenus
- Les différents candidats devront présenter un avant-projet devant le jury

Le jury est composé de

- Au moins deux représentants du Collège communal et un représentant du Conseil communal.
- Un représentant de la CLDR.
- Un représentant de l'organisme accompagnateur de l'Opération communale de Développement rural (asbl GREOA)
- Le Directeur général de la Commune d'Ouffet ;
- Expert(s) extérieur(s) : au moins un architecte.

Au vu de l'expérience de Madame Marchal, Directrice de la restauration du patrimoine, dans des jurys de ce type, le Collège communal propose qu'elle représente la CLDR au sein du jury. Elle serait suppléée par Monsieur Grosfils, habitant à Ellemelle.

Les membres du Collège communal présents indiquent que Madame Lawalrée sera la représentante du Conseil communal au sein du jury. Elle habite Ellemelle et est impliquée dans la vie associative.

Madame Marchal fait part de son expérience en la matière et indique qu'elle connaît bien le village d'Ellemelle dans la mesure où elle a été amenée à travailler sur le périmètre de protection d'Ellemelle. Elle indique également que les membres du jury devront être attentifs dans leur argumentaire pour éviter les recours des candidats non retenus.

Monsieur Jadin marque son désaccord sur la procédure de désignation du représentant de la CLDR. Il suggère que le représentant soit issu du milieu associatif.

Madame Lardot demande aux membres s'ils souhaitent être candidats pour le jury. Aucun membre ne présente sa candidature.

Les membres valident le choix de Madame Marchal comme membre effectif du jury et de Monsieur Grosfils comme membre suppléant.

L'agent de développement rappelle que bien qu'un seul membre de la CLDR soit dans le jury, l'avant-projet sera présenté en CLDR plénière et celle-ci devra approuver l'avant-projet.

3. Fiche 3.7 « Aménagement d'une Maison de l'Entité, rue aux Oies à Ouffet » : état d'avancement

Madame Lardot indique que la convention-exécution pour la réalisation des travaux de la Salle rue aux Oies a été signée par le Ministre de la Ruralité le 11 septembre 2014. Le cahier des charges est en cours de finalisation avant d'être soumis au SPW – Service Ruralité et puis à M. le Ministre compétent. Les travaux pourraient débuter en 2015.

4. Divers

Madame Cassart indique que la réflexion pour l'aménagement du terrain du Doyard se poursuit. Il s'agit de trouver un aménagement cohérent avec un équilibre en termes de nombre d'habitation. Un permis de démolition pour la buvette du football a été octroyé.

La séance est clôturée à 20h00.